

BGer 5A 822/2015 vom 20. Oktober 2015

Bundesgericht, 2015-10-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_822_2015

FR: TF 5A 822/2015 du 20 octobre 2015

IT: TF 5A 822/2015 del 20 ottobre 2015

Regeste

récusation (signalement au sens de l'art. 13 LVP AE) | Droit de la famille

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 2 septembre 2015, la Chambre des recours civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud a déclaré irrecevable le recours interjeté le 30 juin 2015 par A. _____ contre la décision du 25 juin 2015 de la Cour administrative du Tribunal cantonal du canton de Vaud rejetant sa demande de récusation du 8 juin 2015 dirigée contre B. _____ et C. _____, toutes deux Juges de paix des districts de X. _____. Le Juge délégué de la Chambre des recours civile s'était dans un premier temps enquis auprès de Me D. _____ si l'acte de recours du 30 juin 2015 entrait dans le cadre de la curatelle ad hoc de représentation qu'il exerçait en faveur de celui-ci. Me D. _____ a répondu par la négative et a refusé de ratifier ledit acte. L'autorité cantonale a considéré que le recours était irrecevable au sens de l' art. 321 al. 1 CPC , faute de motivation suffisamment précise et de conclusions portant sur le refus de récusation.

E. 2

Le recours en matière civile interjeté devant le Tribunal fédéral par A. _____, sous la forme d'annotations sur l'arrêt attaqué, doit être déclaré irrecevable dans la procédure simplifiée (cf. art. 108 al. 1 let. b et c LTF), au motif que, incompréhensible, il ne remplit manifestement pas les exigences de motivation des art. 42 al. 2 et 106 al. 2 LTF, et que le recourant procède de plus de manière abusive.

E. 3

Les frais judiciaires, arrêtés à 300 fr., sont mis à la charge du recourant qui succombe (art. 66 al. 1 LTF). Toute nouvelle écriture du même genre dans cette affaire, notamment une demande abusive de révision, sera classée sans réponse.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.